

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 21 décembre 2023

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de : Olivier RAMPNOUX, Sabrina SCOUARNEC, Gérard POULIQUEN excusés et Sonia Hallier

Pôle enfance/médiathèque: attribution des marchés

Suite à une consultation d'entreprises et une analyse des propositions, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) décide d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessous, les travaux devraient débiter courant mars/avril.

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Désamiantage	Action Depollution	24063.90 €
2	Démolition-déconstruction	Crenn Désamiantage	27756.13 €
3	Terrassement-VRD- Paysage	Cosquer Coquil	139897.50 €
4	Gros œuvre	SARL Costa	176000.00 €
5	Maçonnerie Pierre	Grevet	306289.21 €
6	Charpente bois-ossature bois-bardage	Menez Menuiserie	232170.82 €
7	Couverture ardoise	Ménez couverture	104000.00 €
8	Etanchéité	Ménez couverture	81000.00 €
9	Serrurerie-Métallerie	SMRH	32500.00 €
10	Menuiseries extérieures aluminium	Brit Alu	92500.00 €
11	Menuiseries intérieures bois	Hetet	116411.50 €
12	Cloison sèches-doublages-plafonds-isolations	Menez Menuiserie	216712.26 €
13	Faux plafonds	Le Gall Plafonds	66500.00 €
14	Chapes-revêtements de sols-Faïences	Salaun SA	75000.00 €
15	Peintures	Richard	25000.00 €
16	Plomberie-chauffage-ventilation	Le bihan	249000.00 €
17	Electricité CFO-CFA	Le Bohec	156618.52 €
TOTAL			2028919.84 €

Il sera déposé un dossier de demande DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) Programme 2024 afin d'obtenir de la part de l'état une subvention pour le pôle enfance médiathèque. Il a été sollicité la somme de 500 000.00 €.

Téléphonie et accès internet Bâtiments communaux

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Hexatel concernant la téléphonie et l'accès internet de tous les bâtiments communaux pour un montant de 14088.84 € HT.

Rapport eau et assainissement 2022

Morlaix Communauté a réalisé les rapports eau et assainissement pour l'exercice 2022 conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Le conseil municipal valide les rapports qui sont consultables en mairie.

Dissolution de l'entente intercommunale avec Morlaix communauté, Clôture des budgets assainissement et assainissement non collectif

A la dissolution du syndicat des eaux de la Penzé au 31 décembre 2019, Morlaix Communauté et la commune de Guiclan avait décidé de s'engager dans un processus d'entente intercommunale pour la réalisation des services publics de l'eau et l'assainissement collectif.

Compte tenu de la prise des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2024 par la communauté de communes du pays de Landivisiau, dont dépend la commune de Guiclan, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Mettre fin à cette entente intercommunale au 31 décembre 2023.
- De procéder à la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2023
- De procéder à la clôture du budget assainissement non collectif (SPANC) au 31 décembre 2023

Animation jeunesse

Dans le cadre de l'animation jeunesse, il est organisé un séjour au ski du 3 au 8 mars 2024 à Bellevaux en haute Savoie près de la station de ski d'Hirmentaz. A l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif du séjour de la manière suivante

- Quotient familial inférieur à 1000€ : 430.00 €
- Quotient familial supérieur ou égal à 1000 € : 450.00 €

Modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau – « Construction et gestion d'abattoirs »

Par délibération n°2023-11-112 du 21 novembre 2023, la CCPL a délibéré favorablement en vue de doter l'intercommunalité de la compétence facultative « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) ».

L'abattoir public au Faou existe depuis 1962, aujourd'hui, l'outil est usé. Malgré des remises aux normes régulières, il nécessite des investissements de mise aux normes sanitaires qui dépassent les capacités financières et techniques du SIVU de la Région du Faou qui en assure le portage comme déléguant.

C'est pourquoi des EPCI du Finistère proposent chacun et dans une dynamique collective, de se doter de la compétence « Construction et gestion d'abattoirs », afin de pouvoir répondre au besoin de mise en place et de pérennisation d'outils d'abattage publics multi-espèces, nécessaires à la profession agricole et à l'ensemble du secteur local de la viande.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve, dans le cadre de l'article L5211-17 du CGCT, la modification statutaire, concernant la compétence facultative « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) ».

Sollicitation du fonds de concours communautaire « pôles de santé »

Par délibération n°2023-11-110 du conseil communautaire du 21 novembre 2023, le fonds de concours CCPL de soutien à la création de pôles de santé a été élargi à l'extension de ces derniers.

Le montant de ce fonds de concours sera égal à 5% du coût des projets, avec un plafond du fonds de concours perçu par commune à hauteur de 50 000 € sur la période 2021-2026.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours d'un montant de 28 287.18 € pour l'extension et les aménagements de la maison de santé.